

SG ACTIONS EURO VALUE - D (D)

Code ISIN : FR0010379537
Classification AMF : Actions de pays de la zone Euro
Société de Gestion : Société Générale Gestion

FCP

Eligibilité :
Compte titres ordinaire
PEA

Orientation de gestion

FCP principalement investi en actions de la zone Euro selon une approche " value " qui privilégie les sociétés identifiées comme sous-évaluées par le marché et présentant donc un potentiel de rattrapage.

Commentaire de gestion à fin

Evolution de la performance (base 100) au 13/02/2019

du 17/02/2014 au 13/02/2019



Performances nettes de frais en % au 13/02/2019

Coupon net réintégré

Depuis le début de l'année	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	
	+6,12	-2,67	-11,33	+12,28	+0,67

performances glissantes

Les performances passées ne présagent pas les performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Indicateur synthétique de risque :

Autres caractéristiques :

Durée minimum de placement recommandée : > à 5 ans
Affectation des revenus : Distribués
Devise de référence : EUR
Indice de référence : 100% EURO STOXX LARGE

Chiffres clés au 13/02/2019 :

Valeur liquidative : 63,77 EUR
Périodicité : Quotidienne
(sauf en cas de jour férié et/ou en cas de fermeture de la ou des place(s) de cotation comme précisé dans le prospectus complet)
Montant total de l'actif de l'OPCVM : 288,32 MEUR
Dernier dividende net payé le 13/09/2018 : 1,97 EUR

Frais et modalités de souscription/rachat :

Droits d'entrée : 2% maximum jusqu'à 30 000 euros, 1% maximum au-delà
Droits de sortie : Néant
Frais courants : 2.24 % de l'actif net moyen
Commission de performance* : 20.0% Performance au-delà de celle de l'indice de référence + 0,25%
Minimum première souscription : 1 part(s)
Centralisation des ordres : 12 h
Ordre exécuté sur la valeur liquidative de : J

Source des données : Société Générale Gestion

Le DICI ou le prospectus doit obligatoirement être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription, et mis à disposition du public sur simple demande, ainsi que les derniers états financiers disponibles.

* Commission de performance : Frais prélevés en plus des frais courants lorsque l'OPC réalise une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Elle correspond à une proportion de la performance réalisée au-delà de celle de l'indice de référence